

JOIN Experience S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176835. JOIN Experience est un opérateur de télécommunication qui fournit des services de communications électroniques commercialisés sous la marque JOIN dans les conditions définies ci-après.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1. Définitions

Sauf disposition contraire, les termes employés au sein des présentes Conditions Particulières Cloud et débutant par une majuscule auront la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales ou dans les Conditions Particulières Cloud ci-après :

Administrateur : désigne le Client (personne liée contractuellement à JOIN Experience). L' Administrateur possède un compte permettant d' effectuer des modifications affectant d' autres Utilisateurs dont il a la responsabilité (par exemple : la souscription à des Services JOIN Cloud, récurrents ou non). L' Administrateur peut être Utilisateur des Services JOIN Cloud.

Conditions Particulières Cloud : désigne les présentes conditions particulières d' utilisation des Services JOIN Cloud.

Conditions Spécifiques Cloud : désigne toutes conditions émanant d' un Fournisseur de Services Cloud et applicables au Client de manière indépendante dans le cadre de son accès au Service.

Contenu : désigne tout contenu numérique provenant du Client figurant sur tous types de support, dont notamment : les photographies, enregistrements sonores, et/ou vidéos, messages électroniques, fichiers bureautiques.

Documents commerciaux : tout document distribué par JOIN Experience à ses Clients et clients potentiels comportant des informations sur les Services et Produits commercialisés par la société avec le cas échéant, indication des tarifs et des promotions en cours. Cela inclut notamment les brochures, publicités, prospectus, etc.

Fournisseurs de Services Cloud : désigne les tiers qui offrent des Services cloud par l' intermédiaire de JOIN Experience.

Haut Débit : correspond à un débit de transmission des données sur Internet au minimum supérieur ou égal à 256 kilobits par seconde.

Identifiants : désigne ensemble l' identifiant (« login ») et le mot de passe (« password ») permettant au Client de se connecter aux Services et de les utiliser.

JOIN Experience : désigne la société JOIN Experience S.A dont le siège social est situé au 11, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B176835, dûment représentée aux fins des présentes par son Conseil d' Administration, actuellement en fonction.

Liste des Tarifs : Document remis au Client lors de la signature du Contrat comportant la liste des tarifs applicables dans le cadre de sa relation contractuelle avec JOIN Experience. Cette liste peut être consultée en permanence sur le site Internet www.joinexperience.com dans la rubrique FAQ/ fiches signalétiques et dans l' ensemble des points de vente JOIN.

Self Care Tool/ Espace Client ou « My Join » : désigne l' espace sécurisé et dédié au Client et/ou l' Utilisateur sur le site Internet www.joinexperience.com où ceux-ci peuvent notamment consulter le niveau de leur consommation mensuelle, acheter des Options et accéder aux Services JOIN Cloud. L' Utilisateur ne peut visualiser ni modifier les transactions d' un autre Utilisateur.

Services JOIN Cloud ou Services : désigne les services offerts par JOIN Experience dans le cadre des Conditions Particulières Cloud et inclut l' accès aux Solutions proposées par les Fournisseurs de Services Cloud.

Solutions : désigne les solutions logicielles et applicatives mises à disposition par les Fournisseurs de Services Cloud et auxquelles le Client a accès dans le cadre des Services.

Terminal : désigne les appareils suivants : ordinateur (fixe ou portable), tablette, smartphone ou tout autre appareil à partir desquels les Services sont accessibles.

Utilisateur : désigne la personne physique placée sous la responsabilité de l' Administrateur (exemple : préposé) et bénéficiant d' un accès aux Services JOINCloud sur son Terminal ainsi que d' un compte Utilisateur, en vertu de la licence d' utilisation contractée par le Client. Il n' est pas autorisé à effectuer des transactions commerciales et de manière générale, tout acte de disposition relatif au compte.

Selon que le contexte le requerra, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel, et vice-versa.

Article 2. Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de déterminer les conditions selon lesquelles le Client peut accéder aux Services.

Elles doivent être appliquées par les Revendeurs Agréés.

Article 3. Hiérarchie des documents contractuels

La relation contractuelle entre le Client et JOIN Experience est régie par les présents documents par ordre de priorité décroissante :

- les présentes Conditions Particulières Cloud,
- les Conditions Générales d' Achat en Ligne,
- le cas échéant, d' autres Conditions Particulières (notamment les Conditions Particulières Internet et Fixe),
- les Conditions Générales.

Il est entendu que ces documents contractuels sont complémentaires et s' expliquent mutuellement. Toutefois en cas de contradiction ou de divergence entre les termes de ces documents contractuels, ils prévaudront dans l' ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Le Client s' engage en outre à respecter les conditions des services des Fournisseurs de Services Cloud consultables avant toute utilisation des services proposés par ces prestataires. L' utilisation des Services vaut acceptation tacite desdites conditions. Le Client est averti que ces Conditions peuvent évoluer pendant la durée du Contrat et il s' engage à les lire régulièrement et à cesser toute utilisation des Services s' il n' en accepte pas les termes, sans préjudice des dispositions de l' Article 14, dernier alinéa, des présentes Conditions Particulières.

Article 4. Description des fonctionnalités du Service

JOIN Experience met à disposition du Client les Solutions qu' il a choisies sur son serveur par le biais du réseau Internet. La mise à disposition des Solutions

s'effectue selon les modalités exposées à l'article 14 ci-dessous (licence d'utilisation des Services)

Les caractéristiques essentielles des Solutions proposées au Client sont décrites dans les Documents Commerciaux remis au Client préalablement à sa souscription aux Services.

Le Service peut comporter notamment les fonctionnalités suivantes :

4.1. Stockage des Contenus

Dans le cadre des Services, le Client peut notamment importer, télécharger, stocker, ses Contenus sélectionnés sur le disque dur ou la carte mémoire de son Terminal, par exemple, sur un espace de stockage mis à disposition par les Fournisseurs de Services Cloud.

4.2. Gestion des Contenus

Le Client peut notamment : consulter, organiser, modifier, copier les Contenus stockés sur l'espace de stockage des Fournisseurs de Services Cloud.

4.3. Partage des Contenus

Le Client peut partager ses Contenus avec certains tiers utilisateurs des Services et/ou des services offerts par les Fournisseurs de Services Cloud.

4.4. Transfert des Contenus

Le Client peut réaliser une migration des Contenus enregistrés sur l'espace de stockage mis à disposition par le Fournisseur Cloud vers tout Terminal (le disque dur ou la carte mémoire, par exemple)

4.5. Propriété des Contenus

Les Contenus restent la pleine et exclusive propriété du Client.

4.6. Limites du Service

En principe, pour utiliser le Service, le Client doit être connecté sur le réseau Internet. Aucune licence permettant d'utiliser le Service hors connexion n'est concédée au Client dans le cadre du Contrat. Il appartient au Client, le cas échéant, de souscrire les licences adéquates permettant d'utiliser certaines fonctionnalités du Service hors connexion.

II. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Sauf disposition contraire, la souscription aux Services s'effectue en ligne sur le Site Internet www.joinexperience.com.

Article 5. Conditions préalables pour souscrire aux Services

5.1. Offre éligible

L'accès aux Services est réservé initialement aux Clients ayant souscrit aux Services Mobiles commercialisés par JOIN Experience.

Les Services sont réservés en principe aux personnes majeures. Les personnes mineures souhaitant accéder aux Services doivent avoir obtenu préalablement l'autorisation de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal.

5.2. Compatibilité du Service

5.2.1. Accès Internet Haut Débit

Pour accéder aux Services le Client doit être équipé d'un Terminal disposant d'une connexion Internet Haut Débit.

5.2.2. Terminaux compatibles

Le Client devra utiliser un Terminal compatible pour bénéficier des Services de manière optimale. La liste des terminaux compatibles est accessible sur simple

demande dans l'ensemble des points de vente avant toute souscription aux Services.

5.2.3. Système d'exploitation

Le Service est compatible :

- avec les versions les plus récentes des systèmes d'exploitation mobiles suivants : iOS, Android ou Windows Phone,
- avec les versions les plus récentes des systèmes d'exploitation d'ordinateur suivants : Mac OS ou Windows,
- avec les versions les plus récentes des navigateurs Internet Fixe suivants : Internet Explorer, Firefox, Chrome ou Safari.

Article 6. Souscription au Service en ligne

Le Client a la possibilité de souscrire aux Services Cloud en ligne sur le Site Internet www.joinexperience.com en se connectant à son Espace Client. Après s'être connecté, le Client sélectionne les Services Cloud auxquels il souhaite souscrire, saisit le nom de domaine qu'il désire réserver et choisit le cas échéant une ou plusieurs Options.

En fonction des articles sélectionnés par le Client, le montant total dû s'affiche à l'écran. À ce stade, le Client peut annuler sa commande. Après lecture et acceptation des présentes Conditions Particulières, le Client confirme sa commande en cliquant sur le bouton « Activer ».

La prise en compte de la commande ainsi que le récapitulatif de celle-ci et les conditions contractuelles applicables à l'achat font l'objet d'un courriel généré automatiquement par le Site Web envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de la souscription au Contrat. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et/ou anglaise, selon les préférences enregistrées par le Client lors de sa connexion aux Services.

Le Contrat est réputé conclu au moment de la réception du courriel par le Client. Le courriel est considéré avoir été reçu lorsque le Client peut y avoir accès.

Le Client est ainsi lié juridiquement avec la société JOIN Experience et est tenu d'une obligation de paiement, ce qu'il reconnaît et accepte. Le Contrat est archivé par JOIN Experience pendant sa durée d'exécution et est accessible sur simple demande écrite adressée au Service Client.

Article 7. Bénéficiaires du Service / Utilisateurs

L'Administrateur désigne les Utilisateurs bénéficiaires du Service lors de la souscription du Contrat et/ou sur le compte en ligne.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit.

L'Administrateur s'engage à indiquer notamment tout remplacement d'Utilisateur.

Article 8. Services souscrits

L'Administrateur choisit lors de la souscription du Contrat, les Services dont il souhaite bénéficier pour chaque Utilisateur.

Le prix facturé varie en principe, en fonction du nombre de Services choisis et du nombre d'Utilisateurs.

Article 9. Modalités d'accès aux Services

9.1. Identifiant de connexion - Mot de passe

L'accès aux Services s'effectue en principe par le biais de l'Espace Client.

Le Client doit choisir un mot de passe sécurisé et un identifiant. À l'occasion de sa première connexion aux Services, le Client devra activer son compte en suivant les instructions communiquées par JOIN Experience.

Le Client utilisera ensuite ses Identifiants lors de chaque connexion aux Services.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Solutions aux Clients et à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données du Client et des Utilisateurs.

Ces éléments sont personnels, confidentiels et intransmissibles. Ils sont réservés à l'usage des Utilisateurs nommément désignés. Le Client est responsable de leur garde et s'assure qu'aucune autre personne qui n'aurait pas été autorisée par JOIN Experience n'ait accès aux Services. Ils ne peuvent être modifiés que sur demande du Client ou à l'initiative de JOIN Experience, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

Le Client est responsable de la sécurité des Terminaux permettant d'accéder et d'utiliser les Services.

En cas de pluralité d'Utilisateurs, le Client s'engage à informer immédiatement JOIN Experience de toute modification et/ou départ d'Utilisateur afin de pouvoir procéder à l'annulation ou au remplacement des Identifiants. Le Client devra également signaler à JOIN Experience dans les meilleurs délais tout égarement, perte ou vol des Identifiants afin de les annuler. JOIN Experience pourra ensuite attribuer de nouveaux Identifiants au Client pour lui permettre de continuer à utiliser les Services.

Le Client est responsable de toute utilisation des Services par des tiers en violation du présent article.

9.2. Disponibilité du Service

Le Client pourra se connecter à tout moment : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanches et jours fériés, à l'exception des périodes de maintenance et/ou d'entretien, de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions exceptionnelles. (cf. article 19 des présentes Conditions Particulières)

III. EXÉCUTION DU CONTRAT

Article 10. Durée

10.1. Principes Généraux

Le Contrat prend effet à compter de la date d'activation du Service, pour une durée initiale de douze (12) mois. En principe, le Service est activé deux (2) jours ouvrables après la souscription effectuée par le Client. Sauf disposition contraire, à défaut de résiliation notifiée deux (2) mois avant le terme de la période initiale, le Contrat est ensuite automatiquement prorogé pour une durée indéterminée, selon les mêmes conditions et peut être résilié selon les conditions exposées à l'article 12.1.

10.2. Microsoft Office 365 (offre réservée aux Clients professionnels)

Selon le forfait choisi par le Client par dérogation aux dispositions exposées à l'article 10.1 ci-dessus, le Contrat a une durée d'un (1) mois ou de douze (12) mois à compter de la date d'activation du Service.

Si le Contrat a une durée d'un (1) mois, celui-ci peut être résilié à tout moment, par écrit adressé à JOIN Experience. La résiliation prend effet à la fin du mois en cours.

Si le Contrat a une durée de douze (12) douze mois, à défaut de résiliation du Contrat deux (2) mois avant le terme de la période initiale, le Contrat est reconduit tacitement aux mêmes conditions pour une durée de (12) douze mois.

10.3. Microsoft Office MS (offre réservée aux Clients professionnels)

Le Client ayant opté pour ces Services est lié pour une durée d'un (1) mois à l'exception de la fourniture du nom de domaine pour laquelle le Client s'engage pour une durée de douze (12) mois.

Si le Contrat a une durée d'un (1) mois, celui-ci peut être résilié à tout moment, par écrit adressé à JOIN Experience. La résiliation prend effet à la fin du mois en cours.

Si le Contrat a une durée de douze (12) douze mois, à défaut de résiliation du Contrat deux (2) mois avant le terme de la période initiale, le Contrat est reconduit tacitement aux mêmes conditions pour une durée de (12) douze mois.

Article 11. Droit de rétractation

En cas de conclusion du Contrat à distance ou hors établissement, le Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendrier à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité, ni motif.

Pour exercer le droit de rétractation, le Consommateur doit notifier sa décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Il peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible sur www.joinexperience.com mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Si le Client a demandé à JOIN Experience de commencer la prestation pendant le délai de rétractation il s'engage à payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni au moment où il informe JOIN Experience de sa décision de rétractation, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le Contrat.

Le droit de rétractation ne s'applique pas notamment en cas de :

- fourniture de Services après que le Service ait été pleinement exécuté si l'exécution a débuté après l'accord préalable du Consommateur en ce sens et sous réserve que ce dernier ait reconnu qu'il perdrait son droit de rétractation une fois que le Contrat aurait été pleinement exécuté par JOIN Experience,
- fourniture de contenu numérique non fourni sur un support matériel si l'Utilisateur a accepté au moment de la passation de la commande que JOIN Experience commençait la fourniture de celui-ci et a renoncé en conséquence à son droit de rétractation.

Article 12. Résiliation

12.1. Résiliation du Contrat par le Client

Les présentes règles sont applicables aux Services Cloud, à l'exception des Solutions Microsoft MS et Microsoft office 365 (cf. articles 10.2 et 10.3).

Après expiration de la durée initiale, le Contrat peut être résilié par le Client à tout moment sous réserve de respecter un préavis d'un mois civil. Le préavis commence à courir à compter du premier jour du mois civil suivant la date de réception du courrier de résiliation et expire à la fin dudit mois. Le Client devra

sauvegarder ses Contenus sur tout support durable avant l' envoi dudit courrier et au plus tard, avant l' expiration du préavis.

12.2. Résiliation du Contrat par JOIN Experience

En cas de non-paiement des Services selon les modalités exposées aux termes du Contrat, JOIN Experience se réserve le droit de suspendre les Services. Les Contenus seront de nouveau accessibles après régularisation des obligations de paiement. En cas de violation grave et/ou répétée de son obligation de paiement, JOIN Experience pourra résilier le Contrat 30 jours après envoi d' une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

JOIN Experience se réserve le droit de résilier les Services JOIN Cloud en cas d' inutilisation de ceux-ci pendant une période ininterrompue supérieure à 6 mois. JOIN Experience prendra soin d' avertir le Client de son intention de résilier le Contrat pour ce motif par tout moyen écrit en respectant un préavis d' un mois à compter de l' envoi de la notification.

12.3. Modalités et effet de la résiliation

Le Contrat peut être résilié par tout moyen écrit.

Le Service est accessible pour le Client jusqu' à la date de résiliation effective du présent Contrat et/ou de tout autre Contrat conclu entre JOIN Experience et le Client permettant l' accès aux Services.

JOIN Experience s' engage à détruire l' ensemble des Contenus du Client pouvant éventuellement figurer sur ses serveurs endéans un délai de trente (30) jours maximum à compter de la date de résiliation effective du Contrat, sauf disposition légale et/ou réglementaire contraire.

Quel que soit le motif de la résiliation du Contrat, le Client devra sauvegarder l' ensemble de ses Contenus et données sur support durable avant la date de résiliation effective. À ce titre, le Client s' engage à effectuer des sauvegardes régulières de ses Contenus.

La résiliation des Services JOIN Cloud n' a pas pour effet d' entraîner la résiliation des Services de télécommunication JOIN.

Article 13. Prix - Facturation

Pour bénéficier des Services, le Client devra s' acquitter du prix stipulé dans les Documents Commerciaux.

Les modalités de paiement applicables sont décrites aux termes des Conditions Générales acceptées par le Client.

En cas de résiliation du Contrat, le Client reconnaît que tout mois civil commencé est dû en application des règles exposées à l' article 12.1.

Article 14. Licence

JOIN Experience concède au Client qui l' accepte, une licence mondiale, personnelle, non-exclusive d' utilisation des Services, pour la durée stipulée à l' article 10.1 et en contrepartie des redevances prévues à l' article 13.

Le Client ne peut pas :

- copier, reproduire, dupliquer tout ou partie des Services, sauf à des fins de sauvegarde pour ses besoins internes,
- modifier, adapter, arranger, traduire tout ou partie des Services,
- créer des œuvres dérivées à partir des Services,
- effectuer de l' ingénierie inverse, décompiler le code source des logiciels utilisés dans le cadre des Services,

e) extraire des données sans l' accord de JOIN Experience,

f) permettre à des tiers d' accéder aux Services en violation des dispositions des présentes Conditions Particulières.

Le présent Contrat n' implique aucun transfert à l' Utilisateur des droits de propriété intellectuelle détenus par JOIN Experience et/ou un ou plusieurs tiers concernant tout élément des Services, ce qui inclut l' infrastructure informatique (logicielle et matérielle) développée aux fins d' offrir les Services au Client.

Ces droits demeurent la propriété exclusive de JOIN Experience et/ou du ou des tiers.

En outre, le Client s' engage à respecter les termes des licences d' utilisation des Solutions qui sont publiées sur les Sites Internet des Fournisseurs de Services Cloud et accessibles avant toute utilisation des Services et conclusion du présent Contrat.

Ces conditions peuvent être modifiées unilatéralement par le Fournisseur de Services Cloud. JOIN Experience recommande donc au Client de consulter régulièrement ces documents contractuels avant toute utilisation des Solutions. En cas de modification desdites conditions ayant pour effet de modifier les caractéristiques essentielles du Service telles que définies par les parties à la date de conclusion du Contrat, le Client a la possibilité de résilier le Contrat.

Article 15. Données Personnelles

Les données à caractère personnel du Client transitent sur les serveurs de JOIN Experience et sont stockées sur les serveurs des Fournisseurs de Services Cloud.

15.1. Traitement des données à caractère personnel par le Client

Si les données transmises aux fins d' utilisation des Services comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à JOIN Experience qu' il a procédé à l' ensemble des obligations qui lui incombent au terme des lois et règlements en vigueur et notamment de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et qu' il a informé les personnes concernées de l' utilisation de ces données et de la finalité de leur traitement. Le Client garantit JOIN Experience contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d' une personne physique dont les données personnelles seraient traitées dans le cadre des Services.

15.2. Localisation des données

Le Client s' engage à accomplir toutes formalités nécessaires auprès de l' autorité nationale de protection des données personnelles s' agissant des données faisant l' objet d' un transfert en dehors de l' Union Européenne. JOIN Experience pourra indiquer au Client la localisation des données sur base des informations transmises par le Fournisseur de Service Cloud, sans pouvoir toutefois garantir leur exactitude.

Les informations relatives à la localisation des données sont précisées au sein des Conditions Spécifiques de chaque Solution ou à défaut, doivent être demandées auprès des Fournisseurs de Services Cloud. Le Client s' engage à vérifier ces informations avant toute souscription au Contrat puis régulièrement avant chaque utilisation des Services.

15.3. Sécurité des données

Le Client s' oblige à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données. Si les données traitées comportent une nature confidentielle (cela concerne par exemple les données dites sensibles), le Client devra les crypter par le biais du protocole SSL (Secure Socket Layer) ou de toute autre technique sécurisée afin d' interdire tout accès illicite à des tiers.

Le Client devra également installer sur son Terminal un anti-virus actualisé, un firewall ou un logiciel de protection de la vie privée.

Par ailleurs, le Client assume lui-même le risque de manipulations abusives sur son Terminal, ainsi que celui d'abus ou d'usurpation de son identifiant.

Préalablement à la souscription au Service, le Client devra s'assurer que les mesures de sécurité et les mesures organisationnelles mises en place par les Fournisseurs de Service Cloud afin de garantir la protection des données personnelles de leurs utilisateurs lui conviennent.

15.4. Conservation des données

Sauf disposition légale et/ou réglementaire contraire, JOIN Experience S.A s'engage à détruire les données et Contenus confiés par le Client dans le cadre des Services endéans un délai de 30 jours suivant la date de résiliation effective du Contrat.

15.5. Coopération avec les autorités judiciaires, administratives ou gouvernementales

Le Client est averti que JOIN Experience S.A est tenue de garantir l'accès aux Contenus stockés sur ses serveurs en cas de demande émanant de toute autorité judiciaire, administrative ou gouvernementale conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'interception des communications électroniques.

Article 16. Obligations du Client - Responsabilité

16.1. Généralités

Le Client devra payer les redevances exigées à l'article 13.

Le Client s'engage à utiliser les Services de manière raisonnable et normale. En particulier, le Client ne doit pas, interférer avec le fonctionnement du Service ou du Contenu de quelque façon que ce soit. Le Client ne doit pas accéder aux Services par un autre moyen que par l'Interface.

Le Client devra effectuer les sauvegardes nécessaires de son Contenu sur un support durable. Le Client se porte fort du respect par les Utilisateurs des conditions du présent Contrat.

16.2. Respect des lois et règlements

Le Client garantit à JOIN Experience qu'il est propriétaire des Contenus et données qu'il transmet dans le cadre des Services ou qu'il dispose des droits nécessaires à leur utilisation et/ou exploitation dans le cadre des Services. À ce titre, le Client s'engage à respecter toutes dispositions législatives ou réglementaires en vigueur relatives à la protection de la propriété intellectuelle, dans l'ordre juridique national, international ou communautaire. Le Client dégage JOIN Experience de toute responsabilité en cas de violation desdites règles.

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services. Il est seul responsable de la qualité, licéité et pertinence des données et Contenus qu'il communique.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, les bonnes mœurs et l'ordre public. Sont notamment interdites toute utilisation des Services à des fins d'incitation à la haine raciale ou religieuse, de pornographie infantine ou d'apologie des crimes contre l'humanité.

Article 17. Obligations de JOIN Experience

JOIN Experience pourra, pour des raisons de maintenance ou d'évolution, suspendre les Services momentanément et sans préavis.

JOIN Experience prévendra lorsque cela est possible, le Client préalablement à toute interruption pour des raisons de maintenance ou d'évolution. L'interruption ne peut dans cette hypothèse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au bénéfice du Client ou de tout tiers.

De manière générale, le Client peut contacter le Service Client de JOIN Experience pour toute question liée à l'utilisation des Services.

En raison de ses obligations légales et réglementaires lui incombant, JOIN Experience pourra être amenée à supprimer les données et Contenus dont le retrait est exigé par une autorité judiciaire ou administrative. Il est rappelé au Client, à ce titre, qu'il est responsable de la sauvegarde de ses Contenus et données.

Article 18. Responsabilité de JOIN Experience

18.1. Cas d'exclusion de la responsabilité

La responsabilité de JOIN Experience ne peut être engagée pour les faits suivants notamment, la liste n'étant pas exhaustive :

- la conformité des Contenus des Clients aux lois et réglementation en vigueur,
- les difficultés d'accès aux Services en raison d'une utilisation non conforme aux dispositions des présentes Conditions Particulières ou des Conditions Générales,
- les interruptions ou dysfonctionnements du Service dû à une défaillance des réseaux de transport qui n'est pas dû au fait de JOIN Experience, et notamment, lorsque ceux-ci sont dus à des négligences, fautes ou à un acte quelconque du Client ou d'un tiers,
- les interférences de tiers dans les systèmes de transmission et de communication du Client,
- les défaillances lors de la réception des Contenus résultant de techniques de filtrage et/ou de blocage mis en place par des intermédiaires techniques,
- les interruptions ou dysfonctionnements du Service dus à des raisons de maintenance ou d'évolution des Services,
- les interruptions ou dysfonctionnements des Services JOIN Cloud en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence,
- les virus contaminant les Contenus du Client,
- la perte de données due à une défaillance du réseau Internet ou à toute négligence ou faute du Client ou d'un tiers,
- la communication des mots de passe et identifiants de connexion à des tiers ceux-ci devant rester sous la responsabilité du Client exclusivement,
- les détournements de mots de passe et d'identifiants de connexion par des tiers.

En cas de partage de Contenu, le Client demeure responsable des accès qu'il accorde.

JOIN Experience n'est pas responsable des sites web, services ou contenu tiers qui sont accessibles par le biais des Services fournis par les Fournisseurs de Services Cloud.

18.2. Utilisation du Réseau Internet

Le Client reconnaît que l'utilisation d'Internet présente des contraintes et des risques dont il a parfaitement connaissance et conscience.

Le Client reconnaît notamment qu'en raison du caractère non sécurisé du réseau Internet il peut être porté atteinte à l'intégrité et la confidentialité des

Contenus échangés sur les Services. Le Client dégage JOIN Experience de toute responsabilité à ce titre. En outre, le Client reconnaît que le réseau peut être saturé et ne tiendra pas JOIN Experience responsable en pareil cas. En particulier, JOIN Experience ne sera pas tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service.

Par ailleurs, il appartient au Client de respecter les seuils de volumétrie indiqués lors de la conclusion du Contrat et d'avertir JOIN Experience en cas d'augmentation de ses besoins en termes de capacité de traitement.

18.3. Dommages indirects

JOIN Experience n'est pas tenue de réparer les dommages indirects ou imprévisibles subis par le Client, ce qui comprend par exemple : le gain manqué, la perte d'une chance, la perte, la corruption ou l'inexactitude de fichiers ou de données, la perte de chiffre d'affaires, le préjudice commercial, la perte de clientèle, l'atteinte à l'image de marque, le coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution fautive des Services.

18.4. Plafond de responsabilité

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de JOIN Experience est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité sur une période de 12 mois, par poste Utilisateur et par jour d'interruption.

Les présents cas d'exclusion de responsabilité énumérés au présent article 18.1 ne s'appliquent pas en cas de contradiction avec les dispositions de la loi ou des règlements en vigueur.

Article 19. Maintenance

Les Services peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de JOIN Experience et des Fournisseurs de Services Cloud. JOIN Experience avertira lorsque cela est possible et dans un délai raisonnable de l'interruption des Services afin de permettre au Client d'anticiper au mieux la suspension des Services de telle sorte que ceci n'affecte pas son activité. En tous les cas, JOIN Experience fera ses meilleurs efforts en vue de limiter la durée des périodes de suspension des Services.

JOIN Experience ne pourra être tenue responsable de l'éventuel impact de cette indisponibilité sur les activités du Client.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 20. Nullité partielle

La nullité ou l'invalidité de l'une des clauses du Contrat n'affecte pas la validité du reste du Contrat.

Article 21. Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans le présent Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 22. Convention de preuve

Le Client reconnaît, dans ses rapports avec l'Opérateur, la validité et la force probante des télécopies et des courriers électroniques échangés entre eux dans le cadre du Contrat de Service. De même, les tickets d'appels, récapitulant les

appels émis par le Client ainsi que leurs reproductions sur microfiches, disques optiques ou magnétiques, bandes magnétiques, conservés par JOIN Experience, sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve.

Article 23. Langue du Contrat - Droit applicable – Litige

La langue du Contrat est le français. Toute traduction du Contrat n'est communiquée au Client qu'à titre purement informatif. En cas de contradiction ou divergence, le texte français prévaut sur les autres versions.

Le présent Contrat est soumis à l'application du droit luxembourgeois.

23.1. Règlement amiable

En cas de plainte, le Client peut s'adresser au Service Client de JOIN Experience dont les coordonnées sont les suivantes :

JOIN Experience S.A
Service Clients
11, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

Téléphone :

- À partir d'un téléphone mobile JOIN : 9009
- Autres numéros de téléphone : +352 671 00 9009

E-mail :

- Via le formulaire de contact disponible sur www.joinexperience.com/contact-us

Les prix applicables pour joindre le Service Client sont précisés dans la Liste des Frais Administratifs.

S'il n'est pas satisfait de la réponse apportée, le Client peut saisir le service de Médiation ou de Règlement extrajudiciaire désigné par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Règlement 205/16/ILR fixant la procédure de médiation en matière de service de communications électroniques – Secteur Communications électroniques.

23.2. Compétence judiciaire

Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des juridictions de Luxembourg-Ville.